

COMITE SYNDICAL**MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

Le 29 septembre 2021 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 23 septembre 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de GreEn-ER à Grenoble

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	27
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	8 833.96

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Affichage le :

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Béatrice VIAL, Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (SMVIC), Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

Personnes excusées ayant donné pouvoir :

M. Florent CHOLAT, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à P. BEJAJI
M. Jean-Luc CORBET, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à L. THERY
M. Philippe CARDIN, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à L. THERY
M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à L. THERY
M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme A. GERIN
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. SIMONDANT
M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à J-F CLAPPAZ
Mme Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à J-F CLAPPAZ
Mme Aurélie COHENDET, (Communauté de Communes du Trièves), pouvoir à B. VIAL
M. Roger VALTAT, (Communauté de Communes Bièvre Est), pouvoir à D. PALLIER

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Bernadette GUYON-BENOITE, Kévin DELAJOUD, Typhaine JOUAND, (Bureau d'études Algoé), Christophe ZIMMERMANN, (Agorapublica), Gilles GRANDVAL, (Bureau d'études Mosaïque Environnement), Maxime BIDAULT, (INP - Ense3), (Benoît PARENT, (AURG), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Marie ARDIET, Cécile BENECH, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Absents excusés :

M. Brahim CHERAA, (Grenoble-Alpes Métropole).

Objet : Finances – Décision modificative n°1 - exercice 2021

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N° 21-IX-III

Objet : Finances – Décision modificative n°1 - exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération est destinée à ajuster les crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2021.

Elle porte essentiellement sur le report en 2022 d'une partie de la mission ADEME portant sur l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Il est en effet préférable de suspendre une partie de la mission jusqu'à l'arrivée de la nouvelle directrice ou du nouveau directeur qui pourra ainsi piloter la déclinaison territoriale des objectifs.

Ce report impacte les recettes attendues, seule une partie des subventions de l'ADEME prévues pourra être rattachée à l'exercice budgétaire en cours. Il convient d'ajuster les dépenses prévues en conséquence.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes sans recours à un financement complémentaire des membres statutaires.

Les principales évolutions budgétaires sont présentées ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :

Chap	Recettes de fonctionnement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
74	Dotations et participations	824 952	-57 851	767 101
73	Impôts et taxes	0		0
77	Produits exceptionnels	1 000		1 000
75	Autres produits de gestion courante	6 000		6 000
002	Résultat antérieur	189 102		189 102
	TOTAL RECETTES REELLES	1 021 054	-57 851	963 203
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
	TOTAL RECETTES	1 046 054	-52 851	993 203

Pour rappel le total des recettes inscrites au budget primitif 2021 est de 1 046 054 €.

Il est proposé aux délégués syndicaux les ajustements suivants :

- Chapitre 74 : Dotations et participations : - 57 851 €

Une partie de la réalisation de la mission « Accompagnement de projet » est décalée à l'exercice 2022, une partie des recettes attendue par l'ADEME en 2021 est de ce fait également décalée à l'exercice 2022.

- Chapitre 042 : Ecritures d'ordre : **5 000 €**

Cette ligne permet de neutraliser une partie des amortissements de l'exercice en fonction des réalisations de l'année (ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009, article 12).

Des crédits doivent être ajoutés à ceux prévus au budget primitif 2021, pour permettre de passer les écritures relatives aux amortissements, il convient donc de rajouter le même montant sur cette ligne, à savoir 5 000 €.

Dépenses de Fonctionnement

Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
011	Charges à caractère général	464 101	-20 000	444 101
	dont résultat antérieur	174 101		174 101
012	Charges de personnel	428 097	-25 000	403 097
65	Autres charges de gestion courante	116 005		116 005
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 008 203,00	-45 000,00	963 203,00
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
023	Virement de section	12 851	-12 851	0
	TOTAL DEPENSES	1 046 054	-52 851	993 203

Il est proposé aux délégués syndicaux les ajustements suivants :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : - **20 000 €**

De la même façon que le décalage d'une partie des recettes sur le marché « accompagnement de projet », il convient de diminuer la prévision des dépenses, car une partie de la réalisation de la mission se décalera à 2022.

- Chapitre 012 : Charges de personnel : - **25 000 €**

La raison principale de cette proposition de baisse des lignes de rémunération de 25k€ est la fin de deux contrats.

- Chapitre 042 : Ecritures d'ordre : **5 000 €**

Le montant prévu pour permettre de passer les écritures relatives aux amortissements s'avère insuffisant, il convient de rajouter 5 000 €.

- Chapitre 023 : Virement de section : - **12 851 €**

Un virement de section était inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 12,8k€ afin de financer les dépenses d'investissement. Au vu de la faible réalisation de ces dépenses, il convient de retirer ce virement de section en décision modificative.

Section d'Investissement

La section d'investissement faisait apparaître au BP 2021 un montant de 41 301 €

Recettes d'Investissement

Chap	Recettes d'investissement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 300		1 300
024	Cessions	500		500
27	Dépôts et cautionnements reçus			0
001	Résultat année 2020	1 650		1 650
	TOTAL RECETTES REELLES	16 301	0	16 301
021	Virement de section de fonctionnement	12 851	-12 851	0
040	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
	TOTAL RECETTES	41 301	-7 851	33 450

Il est proposé aux délégués syndicaux les ajustements suivants :

- Chapitre 040 : Ecritures d'ordre : **5 000 €**

Le montant prévu pour permettre de passer les écritures relatives aux amortissements s'avère insuffisant, il convient donc de rajouter 5 000 €.

- Chapitre 021 : Virement de section : **-12 851 €**

Le virement de section a été retiré en section de fonctionnement, il convient également de le retirer en section d'investissement.

Dépenses d'Investissement

Chap	Dépenses d'investissement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 000	-1 000	2 000
21	Immobilisations corporelles	10 301	-8 851	1 450
204	Subventions d'équipement versées	3 000	-3 000	0
	TOTAL DEPENSES REELLES	16 301	-12 851	3 450
040	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
	TOTAL DEPENSES	41 301	-7 851	33 450

Il est proposé aux délégués syndicaux les ajustements suivants :

- Dépenses d'équipements **-12 851 €**
 - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles - 1 000 €
 - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles - 8 851 €
 - Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées - 3 000 €

Au vu du très faible taux de réalisation, il est proposé aux membres du comité syndical de réduire les crédits ouverts pour les dépenses d'équipement à hauteur de 12,8k€.

Les dépenses sont faibles cette année car des dépenses ont eu lieu sur l'exercice 2020 en raison du déménagement des locaux administratifs.

- Chapitre 040 : Ecritures d'ordre : **5 000 €**

Cette ligne permet de neutraliser une partie de amortissements de l'exercice en fonction des réalisations de l'année (ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009, article 12).

Le montant prévu au budget primitif 2021 pour permettre de passer les écritures relatives aux amortissements s'avère insuffisant, il convient donc de rajouter également sur cette ligne 5 000 €.

Balance générale de la décision modificative n°1 sur**FONCTIONNEMENT**

Chap	Dépenses de fonctionnement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
011	Charges à caractère général	464 101	-20 000	444 101
	dont résultat antérieur	174 101		174 101
012	Charges de personnel	428 097	-25 000	403 097
65	Autres charges de gestion courante	116 005		116 005
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 008 203,00	-45 000,00	963 203,00
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
023	Virement de section	12 851	-12 851	0
	TOTAL DEPENSES	1 046 054	-52 851	993 203

Chap	Recettes de fonctionnement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
74	Dotations et participations	824 952	-57 851	767 101
73	Impôts et taxes	0		0
77	Produits exceptionnels	1 000		1 000
75	Autres produits de gestion courante	6 000		6 000
002	Résultat antérieur	189 102		189 102
	TOTAL RECETTES REELLES	1 021 054	-57 851	963 203
042	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
	TOTAL RECETTES	1 046 054	-52 851	993 203

INVESTISSEMENT

Chap	Dépenses d'investissement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 000	-1 000	2 000
21	Immobilisations corporelles	10 301	-8 851	1 450
204	Subventions d'équipement versées	3 000	-3 000	0
	TOTAL DEPENSES REELLES	16 301	-12 851	3 450
040	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
	TOTAL DEPENSES	41 301	-7 851	33 450

Chap	Recettes d'investissement	BP 2021	DM 1	BP + DM 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 300		1 300
024	Cessions	500		500
27	Dépôts et cautionnements reçus			0
001	Résultat année 2020	1 650		1 650
	TOTAL RECETTES REELLES	16 301	0	16 301
021	Virement de section de fonctionnement	12 851	-12 851	0
040	Ecritures d'ordre	25 000	5 000	30 000
	TOTAL RECETTES	41 301	-7 851	33 450

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve la décision modificative n°1 de l'EP-SCoT de l'exercice 2021.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 8 833,96

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 29 septembre 2021

La Présidente

Laurence THERY

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le



ID : 038-253804314-20210929-DELI_21_IX_III-DE